



Commission d'exploitation UPI – séance no 7

Résumé et décisions

Date	20.03.2013
Lieu	Berne, OFAS
Heure	09h45 – 11h30
Présidence	J. Magnin (CdC)
Présents	P. Kummer (OFS), R. Leuzinger, (DFAE), D. Allemann (Sasis AG), B. Binder, Y. Flury (canton FR), M. Giriens (OFAS), A. Peter, J.-P. Naef, J. Magnin (CdC), T. Steimer (OFEC), W. Ahmed (OFSP)
Excusés :	D. Werthmüller (DFAE), M. Raeber (ODM), S. Von Greyerz (OFSP), W. Allemann (contrôle d'habitants, canton AG)

- **1. Bienvenue** aux nouveaux participants (W. Ahmed) et présentation individuelle des membres présents.
- **2. La CdC passe en revue l'état actuel du dispositif UPI, et les évolutions prévues à court terme :**
 - Contenu actuel de la base UPI (structure) :
Le nombre d'étrangers dont la source de l'enregistrement de référence est issue du milieu des assurances sociales continue à augmenter. La CdC cherche actuellement à mieux comprendre les raisons possibles de ce trend.
 - Evolution du dispositif UPI depuis novembre 2013 :
Aucune nouveauté significative à mentionner.
- **3. Revue de l'état des collaborations entre UPI et chaque registre fédéral :**
 - 3.1. Infostar :**
 - Les activités quotidiennes de clearing se poursuivent avec efficacité et sans problème notable.
 - Resynchronisation globale UPI-Infostar prévue dès le 1^{er} avril, sur une période de 2 mois. Pour la première fois, le secteur « Etrangers » d'Infostar sera inclus dans l'opération.
 - L'opportunité d'utiliser le nom à la naissance dans UPI est discutée entre

l'OFJ, l'OFS et la CdC. Les faits avancés sont les suivants : le nom à la naissance est moins fréquemment modifié que le nom de célibataire (qui peut être modifié plus facilement suite au nouveau droit du nom). Actuellement Infostar est la seule source à disposer du nom à la naissance. Pour les anciens événements d'état civil ressaisis dans Infostar, il n'est pas toujours facile de distinguer entre le nom de célibataire et le nom à la naissance.

Aucune décision n'est finalement prise à ce sujet.

→ Traitement correct des effacements/recréation de personnes dans Infostar : la CdC a constaté que la pratique des officiers d'état-civil n'est majoritairement pas conforme à la façon de procéder qui leur a été communiquée, suite à l'introduction de la nouvelle fonctionnalité d'Infostar financée par l'AVS. [T. Steimer entreprendra les vérifications et démarches nécessaires pour améliorer la situation.](#)

3.2. SYMIC :

→ Les activités quotidiennes de clearing se poursuivent sans problème notable.

→ Mise en production imminente du nouveau système d'annonces de SYMIC à UPI, entièrement redéveloppé.

→ Des resynchronisations périodiques entre UPI et SYMIC continuent d'être effectuées au travers de procédures ad-hoc « offline », en attendant de pouvoir disposer d'une logique de resynchronisation automatique.

3.3. Ordipro :

→ J. Magnin constate que la résolution de différents problèmes (notamment l'absence d'annonces de mise à jour) est toujours pendante après bientôt deux années d'efforts continus. R. Leuzinger indique que les problèmes entravant la mise en production des annonces de mise à jour seront résolus d'ici mi-avril.

3.4. VERA :

→ La CdC a récemment demandé et reçu un déchargement de VERA. Son analyse montre que :

- Le taux de désynchronisation entre VERA et UPI est actuellement environ de 3%.
- Entre 1'700 et 11'000 Suisses de l'étranger immatriculés ne sont pas référencés dans UPI et n'ont pas de NAVS13.
- Environ 3'000 NAVS13 dans VERA ne sont plus actifs.
- 118 personnes dans VERA sont porteurs du NAVS13 d'un autre individu.

[R. Leuzinger entreprendra les vérifications et démarches nécessaires pour améliorer la situation.](#)

→ [R. Leuzinger rappellera à M. Bisang la nécessité de consulter la CdC au sujet des lacunes à combler, dans le futur système successeur de VERA, en matière de flux entre la base de données des Suisses de l'étranger et UPI.](#)

→ B. Binder juge important d'améliorer la qualité des données dans VERA notamment pour le vote des Suisses de l'étranger, et fait part de ses constatations dans le canton de Fribourg en matière de qualité des données des Suisses de l'étranger enregistrés pour voter auprès des communes.

→ J. Magnin s'enquiert de la possibilité, pour les Suisses de l'étranger, d'accéder à leur numéro AVS au travers de leur représentation locale (consulat, ambassade). R. Leuzinger répond que les représentations suisses à l'étranger devraient être capables de fournir cette information.

4. Présentation par W. Ahmed du numéro d'identification pour le dossier électronique de patient.

La version actuelle du projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient prévoit un nouvel identificateur pour les patients (numéro d'identification du patient). Celui-ci sera généré et géré par la CdC dans l'UPI. Sa structure est indépendante du numéro AVS (NAVS). Sa gestion est asservie à celle du NAVS. Un double « opt-in » est requis pour l'ouverture d'un dossier patient, et donc la génération d'un numéro d'identification du patient :

L'accord du patient.

La volonté du médecin traitant de participer à la gestion électronique des dossiers.

La génération du numéro d'identification du patient sera faite autant que possible sur la donnée d'un NAVS. A chaque instant, il ne pourra y avoir qu'un seul numéro d'identification du patient actif pour une personne donnée. Dans certains cas rares, il doit être possible d'effacer un numéro d'identification du patient (et éventuellement d'en créer un nouveau). Le dossier électronique de patient se basera sur un système d'informations très décentralisé, les pièces du dossier du patient resteront dans le système d'informations du médecin/pharmacien/hôpital. Ces fournisseurs de soins seront organisés en « communauté de soins ». Chacune de ces communauté disposera d'un Master Patient Index (MPI) qui permettra notamment de rassembler les identificateurs locaux du patient.

- « Workshop NAVS13 » :

P. Kummer informe que l'OFS n'est pas apte, pour le moment, à organiser le « workshop NAVS13 » mentionné lors de la dernière séance.

[L'assemblée décide de refaire un point de situation à ce sujet lors de la prochaine séance de la Commission, en octobre 2013.](#)

- Prochaine séance : 17 octobre 2013, 09h45-12h00, OFAS
